

# L'importance économique de la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) en Suisse

Analyse d'impact macroéconomique  
effectué pour economiesuisse

Executive Summary

Janvier 2017



**Éditeur**

BAK Basel Economics AG

**Interlocuteurs**

Michael Grass

Direction, directeur du secteur Analyse d'impact

T + 41 61 279 97 23, michael.grass@bakbasel.com

Marc Bros de Puechredon

Direction, directeur Marketing, acquisitions et communication

T +41 61 279 97 25, marc.puechredon@bakbasel.com

**Rédaction**

Michael Grass

Valentin Schubert

Beat Stamm

Jonas Stoll

**Adresse**

BAK Basel Economics AG

Güterstrasse 82

CH-4053 Bâle

T +41 61 279 97 00

[info@bakbasel.com](mailto:info@bakbasel.com)

[www.bakbasel.com](http://www.bakbasel.com)

Copyright © 2017 by BAK Basel Economics AG

Tous droits réservés

## Executive Summary

### Situation initiale

Les entreprises au statut fiscal cantonal ont une importance fiscale considérable. En 2013, les recettes de la Confédération issues des entreprises au statut fiscal cantonal correspondaient à environ la moitié de toutes les recettes fiscales ; pour les cantons et les communes, cette part (y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct) s'élève en moyenne à 20 % selon les estimations. Mais dans certains cantons, cette part est bien plus élevée, dépassant parfois les 50 %.

Toutefois, la pratique actuelle en Suisse des privilèges fiscaux accordés aux sociétés à statut spécial pour leurs revenus réalisés à l'étranger est critiquée depuis des années à l'échelle internationale. La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) vise à restaurer l'acceptation à l'international. De plus, la RIE III doit également garantir à la Suisse une fiscalité des entreprises compétitive pour l'avenir et pérenniser la rentabilité financière des impôts sur le bénéfice pour la Confédération, les cantons et les communes.

Si les conséquences fiscales de la RIE III ou de son échec ont déjà été tirées au clair dans la plupart des cantons et ont également été étudiées au niveau national, il manque encore des informations sur l'importance économique globale de la RIE III. C'est cette lacune que la présente étude s'attache à combler.

### La RIE III garantit la compétitivité fiscale de la Suisse

Aujourd'hui, grâce aux règles fiscales spéciales pour les sociétés à statut spécial, il n'y a pas que les cantons à faible fiscalité qui sont très compétitifs aux yeux des entreprises tournées vers l'international, mais aussi ceux qui ne se situent que dans la moyenne internationale avec leur taxation ordinaire. La RIE III abroge les statuts fiscaux cantonaux et deux modèles d'imposition de la Confédération. Aussi les entreprises bénéficiant jusque-là d'une fiscalité spéciale sont-elles sous la menace d'une hausse substantielle de leur charge fiscale, sauf nouvelle mesure de politique fiscale. Et les cantons risquent de perdre leur compétitivité fiscale.

Afin d'atténuer le choc fiscal lié à l'abrogation du statut fiscal actuel, la RIE III crée toute une série d'instruments de politique fiscale dont les cantons peuvent user librement. Beaucoup de ces instruments de politique fiscale ont principalement pour but de promouvoir fiscalement l'innovation dans les entreprises en Suisse (patent box, déductions plus élevées pour les dépenses de R&D). Le troisième aspect clé de la RIE III est l'introduction d'une déduction fictive des intérêts sur les fonds propres excédentaires (intérêts notionnels).

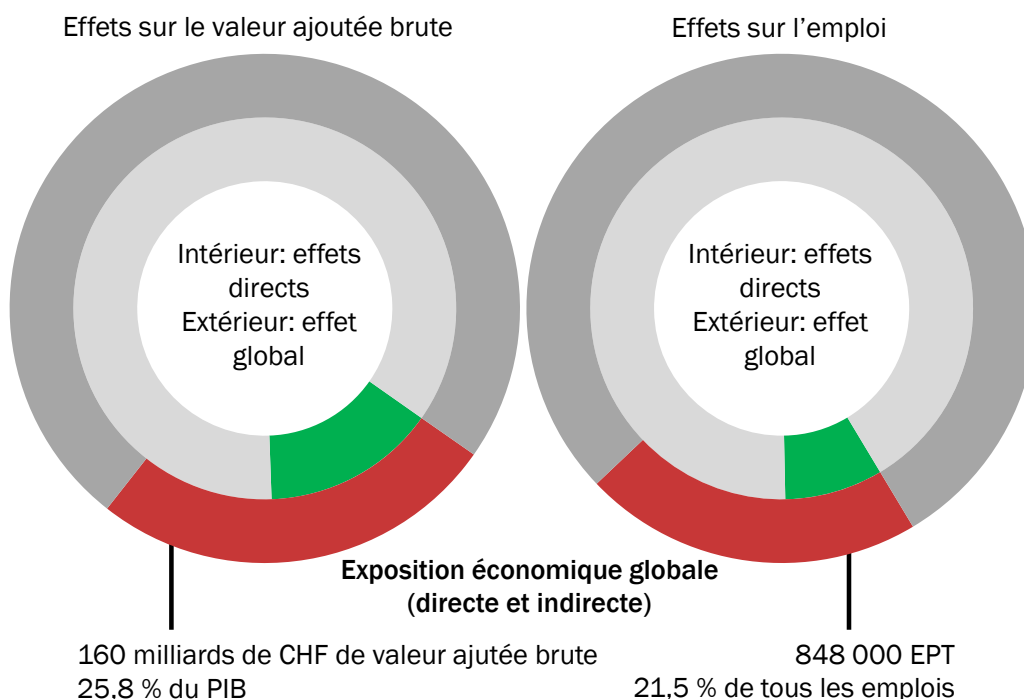
Avec l'introduction des nouvelles mesures fiscales, seule une partie des recettes mobiles reste favorisée par les mesures de politique fiscale. C'est pourquoi les cantons peuvent en outre baisser les taux ordinaires de l'impôt sur le bénéfice et le capital pour éviter l'éventuelle fuite d'entreprises hautement mobiles non éligibles aux instruments de la RIE III. Le soutien financier de la Confédération (mesures de péréquation verticale) et l'adaptation de la péréquation des ressources viennent soulager les cantons des pertes de recettes subies à cause de la baisse des taux ordinaires de l'impôt sur le bénéfice.

### Quelle est l'utilité de préserver la compétitivité fiscale?

La RIE III permet de préserver la compétitivité fiscale et l'implantation locale d'une majorité des entreprises bénéficiant actuellement d'une fiscalité spéciale. Ceci crée de la valeur et des emplois et profite non seulement à la population, mais aussi aux assurances sociales sous la forme de contributions et aux pouvoirs publics sous la forme de recettes fiscales supplémentaires. Ainsi, la RIE III ne se contente pas de compenser la perte de la fiscalité spéciale pour les sociétés à statut spécial, elle a aussi une utilité macroéconomique.

Dans un premier temps, nous posons la question de l'ampleur de cette utilité macroéconomique. Le résultat est impressionnant: au total, une mise en œuvre réussie de la RIE III assure directement environ 91 milliards de CHF pour près de 7 000 entreprises incluses à l'analyse. Il s'agit soit d'entreprises très mobiles, soit de grandes entreprises dans les segments des technologies de pointe de l'industrie suisse.

**Fig.: utilité de la préservation de la compétitivité fiscale**



Compte tenu des effets multiplicateurs macroéconomiques auprès des autres entreprises en Suisse, les calculs modélisés donnent une création de valeur brute totale d'environ 160 milliards de CHF et de 848 000 emplois. En d'autres termes, ce sont environ un quart du PIB suisse et un emploi sur cinq qui sont dans la balance avec la réforme du système fiscal suisse.

### Que se passera-t-il si la RIE III échoue?

En cas de rejet de la RIE III lors de la votation populaire du 12 février 2017, on ignore si et dans quel délai il serait possible de trouver une solution alternative préservant les éléments centraux de la RIE III (par exemple les incitations fiscales à l'innovation). Les effets de la RIE III quantifiés ci-dessus ne constituent donc pas la différence avec une éventuelle réforme alternative, mais plutôt le potentiel maximal de perte (exposition) en cas d'échec.

Il est a priori difficile de prédire dans quels délais une réforme alternative pourrait être soumise au vote en cas d'échec de la RIE III et quels seraient concrètement ses contours. Mais il est certain que :

- l'abrogation des statuts fiscaux est inéluctable en raison des pressions de l'UE et de l'OCDE,
- tout report entraînerait une plus longue période d'incertitude organisationnelle et juridique pour les entreprises,
- en cas de réforme alternative, la Suisse perdrait en attractivité pour certaines grandes multinationales en matière de charge fiscale,
- pendant ce temps, la concurrence en matière de fiscalité des entreprises n'est pas à l'arrêt dans les autres pays, d'autres sites s'amélioreraient entre-temps par rapport à la Suisse.

### Analyse de scénarios

Il est a priori impossible de prédire à quoi précisément pourrait ressembler une réforme alternative en cas d'échec de la RIE III ni quand elle pourrait faire consensus, aussi une analyse macroéconomique ne saurait-elle le modéliser. La présente analyse de scénarios ne s'attache donc pas à simuler un scénario précisément spécifié et différencié intertemporellement mais extrêmement spéculatif à une réforme fiscale alternative.

Elle vise plutôt à évaluer l'ordre de grandeur des effets macroéconomiques possibles dans certaines hypothèses. Pour ce faire, elle examine délibérément deux scénarios hypothétiques qui ont peu de chance de survenir tels quels dans la réalité, mais qui montrent les dommages susceptibles de se produire à court terme et les pertes possibles à moyen et long terme.

### Pertes possibles à court terme en cas d'échec de la RIE III

Dans l'ensemble, un échec de la RIE III entraînera aussi certaines pertes à court terme.

- Premièrement, l'incertitude organisationnelle et juridique poussera les entreprises suisses à développer leurs implantations à l'étranger plutôt qu'en Suisse.
- Deuxièmement, l'implantation de nouvelles entreprises étrangères diminuera dans ce scénario.
- Troisièmement, il y aura aussi des départs ou des délocalisations partielles. Ces réactions seront particulièrement fortes dans les entreprises très internationalisées et très mobiles.

D'après les simulations modélisées, rien que le départ des entreprises très mobiles peut entraîner une perte de PIB d'environ 34 milliards de CHF ou de 5,6 %, associée à la destruction de 190 000 emplois (-4,9 %). Les revenus des travailleurs baisseraient de 5,5 %. La Confédération, les cantons et les communes perdraient ainsi 2,7 milliards de CHF rien qu'en impôt sur le revenu et les assurances sociales subiraient aussi des pertes de revenus substantielles (-5,1 milliards de CHF) en cas d'échec par rapport au scénario de la RIE III.

**Tab.: pertes possibles à court terme en cas d'échec de la RIE III**

	Einheit	En terme absolu	en % de l'économie totale
Valeur ajoutée brute	[millions de CHF]	-34'324	-5.6
Emplois	[mille EPT]	-193'914	-4.9
Salaires et traitements bruts	[millions de CHF]	-20'037	-5.5
Systèmes d'assurance (AVS, AI, APG, AC, LPP)	[millions de CHF]	-5'114	-5.6
Impôt sur le revenu (Confédération, cantons, communes)	[millions de CHF]	-2'680	-4.8

Source: BAKBASEL

En cas d'échec de la RIE III, il faut partir du principe qu'au moins une partie de ces effets se produiraient. Même dans la perspective d'une réforme fiscale alternative préservant l'attractivité, seule une partie des entreprises très mobiles se montrera prête à patienter. Celles qui n'auront pas la certitude de profiter de la réforme alternative prévue seront particulièrement enclines à ne pas attendre. Il ne faut pas non plus sous-estimer le signal négatif qu'un rejet représenterait pour l'image de la Suisse: la stabilité, la sécurité et la fiabilité sont des facteurs centraux pour le choix d'une implantation, qui ont permis jusqu'à présent à la Suisse de se distinguer de nombreux pays concurrents. En cas de rejet de la réforme, l'incertitude juridique risque de faire disparaître cet avantage.

## Effets à moyen et long terme

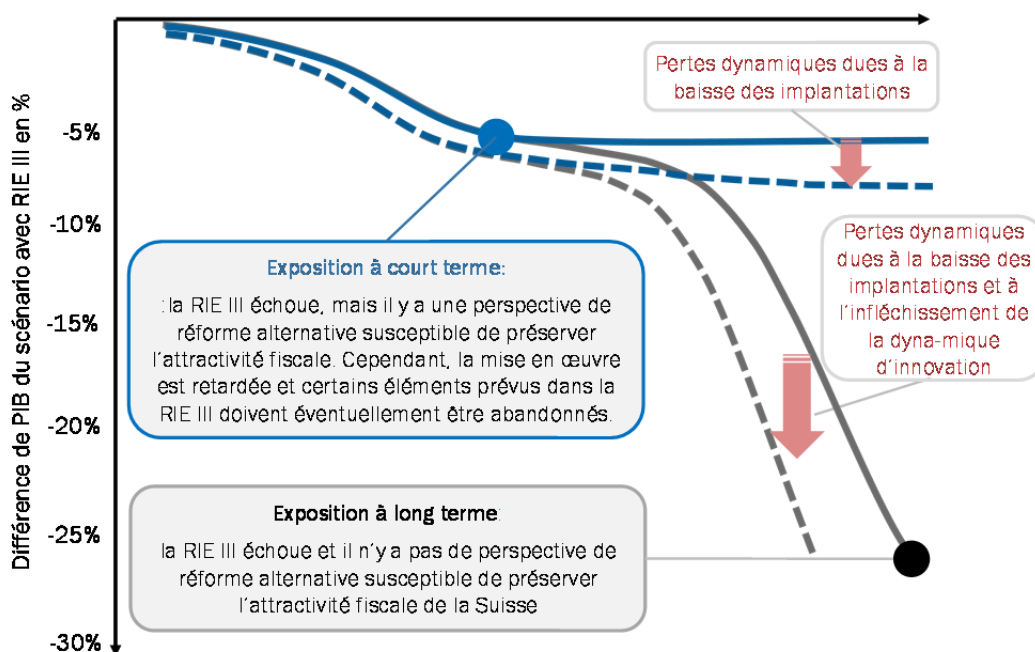
L'ampleur des autres effets possibles en matière de délocalisation dépend d'une part des éléments concrets d'une telle réforme alternative, d'autre part de la rapidité avec laquelle un consensus peut être trouvé autour d'une réforme alternative. Mais il n'y a pas de doute que l'UE et l'OCDE n'accepteraient pas un report de la réforme. Dans le pire des cas, la Suisse serait ajoutée à la liste noire de l'UE et de l'OCDE, ce qui aurait des conséquences graves pour beaucoup d'entreprises.

Le facteur temps joue donc aussi un rôle, car à moyen et à long terme, même des entreprises qui semblent moins mobiles peuvent parfaitement se délocaliser. Plus l'incertitude organisationnelle dure et plus les entreprises peuvent profiter de systèmes d'incitation fiscale similaire dans d'autres pays, plus les départs ou du moins les délocalisations partielles sont probables.

## Classement

Dans une perspective statique, et selon le déroulé dans le temps, la réaction de l'UE et les tendances de délocalisation à moyen terme, on a une perte potentielle de 5,6 % de PIB à court terme, alors qu'à long terme, un échec de la RIE III sans réforme alternative adéquate entraînerait une perte pouvant atteindre 26 %. En réalité, l'exposition à moyen et long terme se situerait quelque part entre ces deux chiffres de référence.

Fig.: analyse de scénarios: pertes de PIB en cas d'échec de la RIE III



Source: BAKBASEL

## Effets dynamiques

La perte potentielle à long terme calculée de 160 milliards de CHF et d'environ 848 000 emplois semble très élevée et reflète la très grande importance des entreprises internationales pour la Suisse. On peut certes objecter que, même dans l'hypothèse où aucune réforme alternative adéquate ne verrait le jour, les grandes entreprises des technologies de pointe ne délocaliseraient pas toute leur activité à moyen terme. Cependant, au lieu de cela, on pourrait assister à la délocalisation de parties de la chaîne de création de valeur.

Mais ce qui devrait avoir encore plus d'effets à long terme, ce serait que les entreprises concernées investissent à l'avenir de plus en plus à l'étranger. Dans une perspective dynamique, l'ordre de grandeur se relativise également: les entreprises des technologies de pointe sont en mesure de doubler leur création de valeur en 15 ans. Pour ce faire, elles ont besoin d'une croissance annuelle d'environ 5 %, ce qui correspond à peu près à la croissance (nominale) moyenne de l'industrie high-tech entre 1996 et 2016. Si cette croissance se réalise essentiellement à l'étranger plutôt qu'en Suisse, ce sont autant de pertes de création de valeur et d'emplois pour la Suisse.

En cas d'échec de la RIE III, la dynamique d'installation risque aussi de s'infléchir. L'histoire nous montre quelles sont les répercussions à long terme de l'implantation d'entreprises étrangères sur la croissance économique: entre 2004 et 2015, près d'un cinquième de la croissance économique était imputable aux entreprises multinationales. En 2015, elles représentaient un emploi sur onze en Suisse et environ 12 % du produit intérieur brut suisse. Compte tenu des effets multiplicateurs, les calculs modélisés donnent une part de 20 % du PIB et de 19 % du total des emplois.

Étant donné la complexité des liens de cause à effet, la plupart des analyses portant sur la RIE III sont de nature statique et ne tiennent donc pas compte du fait que les nouveaux instruments de politique fiscale entraîneront à long terme des réactions d'adaptation de l'économie. La RIE III pourrait par exemple aussi provoquer de tels effets dynamiques sous la forme de dividendes d'innovation, car l'introduction de la patent box et du soutien facultatif à l'investissement sous la forme de déductions de R&D devrait renforcer l'activité d'innovation des entreprises suisses, ce qui aura un effet positif sur la productivité, la croissance et la prospérité.



## Conclusion

- Au cours des 20 dernières années, l'attractivité fiscale de la Suisse pour les groupes internationaux a considérablement et de plus en plus contribué à la croissance et à la prospérité. Toute l'économie en a profité: tant les sociétés à statut spécial que les entreprises imposées au rôle ordinaire, mais aussi l'État et la population.
- Les estimations montrent que près d'un cinquième de la croissance économique des dix dernières années est directement imputable aux entreprises multinationales, qui représentent désormais un emploi sur onze et environ 12 % de la puissance économique. Si l'on tient aussi compte des effets profitables de ces entreprises sur les autres entreprises du pays, on obtient au total 20 % du PIB et 19 % de l'emploi.
- La transformation du système fiscal suisse est inévitable en raison de la pression internationale. À long terme, et en l'absence de mesures de substitution, ce sont environ un quart du PIB suisse et un emploi sur cinq qui sont en jeu. Telle est, d'après les calculs modélisés, la valeur globale de la préservation de la compétitivité fiscale par la RIE III.
- Les analyses de durabilité fiscale montrent que les cantons suisses, contrairement à la plupart des pays de l'UE, mènent une politique financière viable et disposent donc de la marge nécessaire pour pouvoir proposer une fiscalité attractive à l'international même à plus long terme.
- La RIE III introduit une fiscalité des entreprises acceptée internationalement, qui préserve la compétitivité fiscale des cantons et consolide leur assiette fiscale.
- Si les actuelles sociétés à statut spécial risquent d'être en moyenne légèrement plus imposées du fait de la mise en œuvre réussie de la RIE III, les entreprises actuellement imposées au rôle ordinaire devraient en partie être considérablement soulagées. Il s'agit de nombreuses entreprises suisses qui réinvestiront au moins une partie de ce gain fiscal ici en Suisse et renforceront donc l'économie locale.
- Les PME, qui font souvent office de sous-traitants dans la boucle économique, profitent elles aussi de ces effets. Malgré une hausse partielle de l'imposition (par exemple avec l'imposition partielle des dividendes), les effets positifs d'une mise en œuvre réussie devraient dans l'ensemble dominer pour les PME.
- En cas d'échec de la RIE III, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui seraient en jeu. Rien que la perte potentielle à court terme en cas de départ d'entreprises très mobiles s'élève à 194 000 postes. Cela correspondrait à un recul du PIB de 5,6 % (34 milliards de CHF). Sans réforme alternative adéquate, ce sont des pertes encore plus importantes qui s'annoncent à moyen et à long terme.

- L'État aurait à subir des pertes de recettes substantielles, qui pèseraient essentiellement sur la population. Là aussi, les conséquences possibles à long terme sont beaucoup plus importantes que les pertes probables à court terme. De plus, dans un scénario de contraction, l'État serait doublement pénalisé, car non seulement les recettes diminueraient, mais les dépenses auraient aussi tendance à augmenter dans le même temps.
- D'après les calculs modélisés, rien que les assurances sociales obligatoires (AVS, AI, APG, AC) sont exposées à court terme à une baisse de cotisations de 2,5 milliards de CHF. Dans le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse (LPP), la perte potentielle s'élève à 2,6 milliards de CHF. Pour la Confédération, les cantons et les communes, les pertes de recettes à court terme en matière d'impôt sur le revenu se chiffrent à 2,7 milliards de CHF.
- La RIE III représente non seulement un élément essentiel pour la préservation de la compétitivité internationale du pays, mais avec l'abrogation des statuts fiscaux et l'introduction d'incitations fiscales à l'innovation, elle déplace aussi le curseur de la politique fiscale vers des entreprises solides, qui jouent un rôle central dans l'économie suisse. Sans les entreprises des technologies de pointe, l'industrie suisse ne serait aujourd'hui pratiquement plus compétitive.
- Les précédentes analyses se limitent généralement à des considérations statiques et ignorent les réactions d'adaptation dynamiques. La RIE pourrait par exemple provoquer de tels effets dynamiques sous la forme de dividendes d'innovation, car l'introduction de la patent box et du soutien facultatif à l'investissement sous la forme de déductions de R&D devrait renforcer l'activité d'innovation des entreprises suisses, ce qui aura un effet positif sur la productivité, la croissance et la prospérité.



**BAKBASEL** is an independent economic research institute focussing on the combination of scientifically sound empirical analysis and its practical implementation since 1980.

[www.bakbasel.com](http://www.bakbasel.com)